SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 SEPTEMBRE 2011

Présents : MM. M. Helson, Bourgmestre, **Président**
MM. Mainil, Saint Guillain, Mathieu, Mme Pierart et M. Chintinne, **Echevins**
M. S. Lasseaux, Mme Delhez, MM. Lauvaux, Halloy, Mmes Lorent, Diez-Burlet, Valtin, M. Lechat, Mmes Monier-Delobbe, Reman et Scieur, **Conseiller(e)s**
Frédérique Seyler, **Conseillère communale, Présidente du Conseil de l'Action Sociale**
J. Huart, **Secrétaire communal**

Messieurs les Conseillers Mathieu GENARD, Christian LASSEAUX et Laurent HENNIN se sont fait excuser.

Tous les points ont été votés à l'unanimité des membres présents.

La séance publique est ouverte à 18H30.

Le Conseil,

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Président annonce que le Gouvernement wallon a décidé d'autoriser l'inscription d'une zone d'extraction à Florennes (Hemptinne). Il propose donc aux représentants du groupe CONTACT 21 et au Comité Régional Anti-Carrière (CRAC) de se rencontrer le 05 octobre 2011, à 11H00.

Monsieur le Conseiller Stéphane LASSEAUX propose au Conseil de voter l'urgence afin de recourir au service d'un conseil pour intenter un recours contre cette décision. Pour justifier cette requête, Monsieur LASSEAUX évoque :
- La nécessité de désigner un avocat compétent
- Permettre à ce conseil de disposer d'assez de temps pour étudier ce volumineux dossier
- Prendre en considération la procédure assez longue pour recourir à ce service (loi sur les marchés publics).

Monsieur le Président, soutenu par Monsieur l'Echevin MAINIL et par Madame la Présidente du CPAS SEYLER, estime qu'une concertation doit avoir lieu préalablement afin d'élaborer une stratégie commune, notamment avec le CRAC (synergie).
Considérant que l'arrêté doit être rédigé pour le 15 décembre, cela signifie que la décision du Gouvernement wallon ne sera pas officielle avant fin janvier 2012.

Monsieur le Conseiller LASSEAUX prend acte de cette position et il trouve cela dommage.

1. **Enseignement –**
a) Fermeture au 30 septembre 2011 et (ou) ouverture au 01 octobre 2011 : de demi ou (et) de classe(s) maternelle(s) et de classes(s) primaire(s) – Décision

NIVEAU MATERNEL

1° Vu le Décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire;
Vu la circulaire ministérielle n°3628, du 27 juin 2011, relative à l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire, pour l'année scolaire 2011/2012 et notamment :
a) Le chapitre 3.1 relatif à la programmation et à la rationalisation
b) Le chapitre 3.3 relatif à l'encadrement dans l'enseignement maternel;
Attendu que le nombre des élèves régulièrement inscrits en maternel, au 30 septembre, à l'implantation de Chaumont, dépendant de l'école communale de Florennes 1, est de 21;
Attendu qu'une classe était subventionnée jusqu'au 30 septembre 2011;
Attendu qu'il y a lieu d'ouvrir une demi-classe supplémentaire au 01 octobre 2011;
En conséquence,
Décide d'ouvrir, au 01 octobre 2011, une demi-classe maternelle supplémentaire, à l'implantation de Chaumont, dépendant de l'école communale de Florennes 1.

2° Vu le Décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire;
Vu la circulaire ministérielle n°3628, du 27 juin 2011, relative à l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire, pour l'année scolaire 2011/2012 et notamment :
a) Le chapitre 3.1 relatif à la programmation et à la rationalisation
b) Le chapitre 3.3 relatif à l'encadrement dans l'enseignement maternel;
Attendu que le nombre des élèves régulièrement inscrits en maternel, au 30 septembre, à l'implantation de Flavion, dépendant de l'école communale de Florennes 2, est de 20;
Attendu qu'une classe était subventionnée jusqu'au 30 septembre 2011;
Attendu qu'il y a lieu d'ouvrir une demi-classe supplémentaire au 01 octobre 2011;
En conséquence,
Décide d'ouvrir, au 01 octobre 2011, une demi-classe maternelle supplémentaire, à l'implantation de Flavion, dépendant de l'école communale de Florennes 2.
3° Vu le Décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire;
Vu la circulaire ministérielle n°3628, du 27 juin 2011, relative à l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire, pour l'année scolaire 2011/2012 et notamment :
a) Le chapitre 3.1 relatif à la programmation et à la rationalisation
b) Le chapitre 3.3 relatif à l'encadrement dans l'enseignement maternel;
Attendu que le nombre des élèves régulièrement inscrits en maternel, au 30 septembre, à l'implantation de Morville, dépendant de l'école communale de Florennes 2, est de 27;
Attendu qu'une classe et demi était subventionnée jusqu'au 30 septembre 2011;
Attendu qu'il y a lieu d'ouvrir une demi-classe supplémentaire au 01 octobre 2011;
En conséquence,
Décide d'ouvrir, au 01 octobre 2011, une demi-classe maternelle supplémentaire, à l'implantation de Morville, dépendant de l'école communale de Florennes 2.

NIVEAU PRIMAIRE :

Vu le Décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire;
Vu la circulaire ministérielle n°2786 du 26 juin 2009 relative à l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire :
a) Le chapitre 3.1 relatif à la programmation et à la rationalisation
b) Le chapitre 3.2 relatif à l'encadrement dans l'enseignement primaire;
Attendu que la population scolaire, à l'implantation de Flavion, au 15 janvier 2011, était de 44 élèves;
Attendu que la population scolaire s'élève à 47 élèves, au 30 septembre 2011;
Attendu que ce nombre génère trois classes primaires et non plus 2 classes et 12 périodes de complémentarité;
Par conséquent,
Décide d'ouvrir, au 01 octobre 2011, la 3ème classe primaire à l'implantation de Flavion, dépendant de l'école communale de Florennes 2.

b) Organisation de la rentrée scolaire au 01 octobre 2011 – Information

Prend connaissance, à titre informatif, de l'organisation du niveau maternel et primaire des écoles communales, qui est exposée par la Direction des écoles.

Organisation des écoles communales de FLORENNES 1 et 2 : niveau primaire – Année scolaire 2011-2012 – AU 1er octobre 2011

FLORENNES 1 : DIRECTION 18 périodes (132 élèves)		
Implantations	**Nombre d'élèves**	**Nombre de périodes**
Thy-Le-Bauduin	23	24 périodes
		12 périodes
Hanzinne	28+(1x1,5) 30	24 périodes
		24 périodes
Chaumont	22	24 périodes
		12 périodes

FLORENNES 2 : DIRECTION 24 périodes (183 élèves)		
Rosée	33	24 périodes
		24 périodes
		12 périodes
Flavion	47	24 périodes
		24 périodes
		24 périodes
Morville	33	24 périodes
		24 périodes
		12 périodes
		3 périodes ALE
		357 périodes

<u>Organisation des écoles communales de Florennes 1 et 2 : niveau maternel – Année scolaire 2011-2012 – Au 1er octobre 2011</u>

FLORENNES 1		
Implantations	**Nombre d'élèves au 30/09/2011**	**Nombre de périodes**
Thy-le-Bauduin	12	26 périodes
Hanzinne	16 + (1x1,5) 18	26 périodes
Chaumont	19 + (1x1,5) 21	26 périodes
		13 périodes
FLORENNES 2		
Implantations	**Nombre d'élèves au 30/09/2011**	**Nombre de périodes**
Rosée	18 + (1x1,5) 20	26 périodes
		13 périodes
Flavion	18 + (1x1,5) 20	26 périodes
		13 périodes
Morville	27	26 périodes
		26 périodes
		8,5 emplois

2. **<u>Résolutions de la séance du Conseil Communal du 07 septembre 2011 – Approbation – Décision</u>**
   Après en avoir entendu lecture par Monsieur le Secrétaire communal, approuve les résolutions de la séance du Conseil Communal du 07 septembre 2011.

3. **<u>Fabrique d'Eglise de Flavion – Budget 2012 – Avis – Décision</u>**
   Emet un avis favorable à l'approbation du budget 2012 de la Fabrique d'Eglise de Flavion, arrêté en recettes et dépenses à 18.336,49 €. La participation communale s'élève à 13.407,83 €.

4. **<u>Fabrique d'Eglise de Rosée – Budget 2012 – Avis – Décision</u>**
   Emet un avis favorable à l'approbation du budget 2012 de la Fabrique d'Eglise de Rosée, arrêté en recettes et dépenses à 21.868,65 €. La participation communale s'élève à 17.114,15 €.

5. **Fabrique d'Eglise protestante unie de Belgique à Namur (Morville) – Budget 2012 – Avis - Décision**
Emet un avis favorable à l'approbation du budget 2012 de l'église protestante de Morville (Namur), arrêté en recettes et en dépenses à 27.209,50 €, avec une participation communale générale de 11.568,95 €, dont 595,80 € à charge de la commune de Florennes.

6. **Fabrique d'Eglise de Thy-le-Bauduin – Budget 2012 – Avis – Décision**
Emet un avis favorable à l'approbation du budget 2012 de la Fabrique d'Eglise de Thy-le-Bauduin, arrêté en recettes et en dépenses à 14.155,27 €. La participation communale s'élève à 12.354,83 €.

7. **Fabrique d'Eglise de Thy-le-Bauduin – Modification budgétaire n°1 – Exercice 2011 – Avis – Décision**
Prend connaissance de la modification budgétaire n°1 – exercice 2011 – de la Fabrique d'Eglise de Thy-le-Bauduin. Acte que cette modification entraîne une majoration de 437,19 € de la participation communale, soit un total de 10.610,91 €.

8. **AGENDA 21 – Plan d'actions –**
a) Information
Prend connaissance qu'un Agenda 21 local est une dynamique sur le long terme qui engage une collectivité et la conduit à la réalisation d'un plan global d'actions concrètes dont l'objectif est le développement durable de son territoire et des activités qu'il héberge.
b) Approbation - Décision
Décide d'approuver l'Agenda 21 tel que présenté et rédigé par le Conseiller en Environnement.

9. **FLORENNES – Attribution d'un nom de rue « Rue SCIEUR-LAMBOT » -**
a) Information
Reçoit information de la nécessité d'attribuer un nom de rue à la nouvelle voirie créée depuis la rue Ruisseau des Forges, le long de la grange « HUET ». Douze maisons de la scrl Les Habitations de l'Eau Noire sont déjà construites et le chantier de six autres va commencer en octobre.
b) Décision
Décide d'attribuer le nom de « Rue SCIEUR-LAMBOT » en l'honneur des deux champions cyclistes nés à Florennes.

10. **Arrêtés de police du Bourgmestre -**
a) Information
b) Ratification – Décisions
Prend connaissance et ratifie les arrêtés de police pris par Monsieur le Bourgmestre, à savoir :
-2011/139 : Installation d'une maison préfabriquée, rue d'Omezée, à Morville, 144, le 09 septembre 2011
-2011/140 : Journée portes ouvertes au Chapitre XII, rue Degrange, à Florennes, le 15 septembre 2011
-2011/141 : Organisation du décanat de l'Abbé GOFFIN, Place de l'Hôtel de Ville, à Florennes, le 18 septembre 2011
-2011/142 : Travaux privés, rue du Calvaire, à Florennes, les 16 et 17 septembre 2011
-2011/143 : Manifestation privée, Quartier de la Fontaine, à Hemptinne, le 25 septembre 2011
-2011/144 : Déménagement rue Ruisseau des Forges, 63, à Florennes, les 01 et 02 octobre 2011
-2011/145 : Travaux privés, rue Gérard de Cambrai, 8, à Florennes, du 19 septembre 2011 au 30 mars 2012
-2011/146 : Travaux INASEP, rue Fontaine Gilles, 109, à Saint-Aubin, à partir du 19 septembre 2011 et pour une période de trois jours ouvrables.

11. **FLORENNES (CENTRE) – Règlement complémentaire de circulation routière – Modification du stationnement, rue du Jeu de Fer -**
a) Information
Reçoit en information qu'un problème de mobilité est rencontré en face de l'immeuble situé à l'angle de la rue du Jeu de Fer et de la rue Degrange, à Florennes, appartenant à Monsieur André CAVILLOT (impossibilité de sortir de sa propriété avec le stationnement autorisé à gauche de la chaussée dans le sens rue de la Chapelle-rue Degrange).

b) Décision

Afin de remédier à cette situation, décide d'interdire le stationnement, rue du Jeu de Fer, à Florennes, côté gauche de la chaussée, dans le sens rue de la Chapelle-rue Degrange.

12. **Académie de musique – Fourniture d'une chaudière gaz à condensation et de matériel divers-**

a) Décision

b) Fixation des conditions – Projet de cahier spécial des charges – Approbation – Décision

c) Mode de passation du marché – Fixation – Décision

Reçoit en information qu'actuellement, le bâtiment de l'académie de musique est chauffé grâce au système de chauffage du bâtiment communal voisin (N°14, Place de l'Hôtel de Ville).

Comme ce bâtiment est mis en vente, il est nécessaire d'acquérir une chaudière gaz par condensation afin de pouvoir continuer à chauffer le bâtiment de l'académie de musique.

Décide d'adopter le cahier spécial des charges relatif à ce marché pour lequel le mode par procédure négociée est retenu.

13. **ENTITE DE FLORENNES – Amélioration de l'éclairage public en 2011 –**

a) Décision

b) Fixation des conditions – Projet de cahier spécial des charges – Approbation – Décision

c) Mode de passation du marché – Fixation – Décision

Approuve le projet de placement de nouveaux points lumineux en divers endroits du territoire communal.

Localité – Situation

FLORENNES – Avenue Notre-Dame de Lorette – Placement d'un poteau et d'un point lumineux

HEMPTINNE – Quartier Tavier, 74/A – Remplacement d'un point déclassé

SAINT-AUBIN – Rue Ber-aux-Fosses – Remplacement d'un point déclassé

THY-LE-BAUDUIN – Rue du Tienne, 3 – Remplacement d'un point déclassé

Décide d'adopter le cahier spécial des charges relatif à ce marché, pour lequel le mode par procédure négociée est prévu.

14. **HANZINELLE – Ancienne école communale – Section maternelle – Acquisition de petit matériel de chauffage –**

a) Décision

b) Fixation des conditions – Projet de cahier spécial des charges – Approbation – Décision

c) Mode de passation du marché – Fixation – Décision

Reçoit en information qu'il est nécessaire d'acquérir du petit matériel de chauffage et ce, afin de terminer le montage du système de chauffage à l'ancienne école maternelle d'Hanzinelle.

Décide d'adopter le cahier spécial des charges relatif à ce marché, pour lequel le mode par procédure négociée est retenu.

15. **Approvisionnement en essence en station service via cartes carburants spécifiques – Année 2012 -**

a) Décision

b) Fixation des conditions – Projet de cahier spécial des charges – Approbation – Décision

c) Mode de passation du marché – Fixation – Décision

Décide d'adopter le cahier spécial des charges régissant les clauses et conditions relatives à l'approvisionnement en essence en station service via cartes carburants spécifiques – Année 2012, pour lequel le mode par procédure négociée est prévu.

16. **FLORENNES (CENTRE) – Service Régional d'Incendie – Fourniture et installation de matériel de téléphonie –**

a) Décision

b) Fixation des conditions – Projet de cahier spécial des charges – Approbation – Décision

c) Mode de passation du marché – Fixation – Décision

Reçoit en information qu'il est nécessaire de mettre en place du nouveau matériel de téléphonie au Service Régional d'Incendie de Florennes et ce, afin de gérer valablement les différents appels reçus.

Décide d'adopter le cahier spécial des charges relatif à ce marché, pour lequel le mode par procédure négociée est retenu.

17. **Droit de tirage – Réfection de voiries –**
a) Décision
b) Projet de cahier spécial des charges – Approbation – Décision
c) Mode de passation du marché – Décision
d) Avis de marché – Approbation – Décision
Décide :
- D'approuver le second projet de réfection de voirie dans le cadre du droit de tirage concernant les voiries suivantes :
  - Florennes – Rue Fonds de la Chapelle
  - Morialmé – Rue Croix Meurice
  - Rosée – Rue Defoy
  - Thy-le-Bauduin – Route d'Hanzinne
- D'approuver le cahier spécial des charges régissant ce marché
- De conclure le marché selon la procédure d'adjudication publique
- D'approuver l'avis de marché relatif à ce projet.

18. **FLAVION – Construction de nouvelles installations sportives pour le club de football – Projet –**
a) Information
Reçoit en information l'avant-projet de construction de nouvelles installations sportives pour le club de football de Flavion. Le montant total des travaux est estimé à 730.858,13 € TVAC. Le pourcentage théorique de l'intervention de la Région Wallonne est de 75 %.
b) Cahier Spécial des Charges – Approbation – Décision
c) Mode de passation de marché – Approbation – Décision
d) Demande de subvention – Approbation – Décision
e) Demande de subvention – Approbation - Décision
Décide :
- D'approuver le cahier spécial des charges régissant le marché de construction de nouvelles infrastructures sportives pour le club de football de Flavion.
- De recourir à la procédure par adjudication publique pour attribuer le marché.
- D'approuver l'avis de marché régissant l'appel d'offre.
- De solliciter une subvention auprès du Service Public de Wallonie.

19. **FLAVION – Réfection d'une chapelle et création d'un espace cinéraire – Cahier spécial des charges – Modification –**
a) Information
Reçoit en information que le Service Public de Wallonie a de nouveau émis des remarques sur le Cahier Spécial des Charges initial régissant le marché de réfection d'une chapelle et de création d'un espace cinéraire à Flavion. Il s'agit de réaliser un mur autour de la pelouse de dispersion. L'estimation initiale était de 170.005,60 € TVA et honoraires compris. La nouvelle estimation s'élève à 174.995,28 € TVA et honoraires compris. Le Service Public de Wallonie intervient à concurrence d'un montant forfaitaire de 140.000 €. Le bureau AD Espace, auteur de projet, a apporté les modifications souhaitées.
b) Approbation - Décision
Décide d'approuver les modifications souhaitées par le SPW au Cahier Spécial des Charges relatif au projet de réfection d'une chapelle et de création d'un espace cinéraire à Flavion.

20. **Personnel communal – Modification du cadre –**
a) Information
Reçoit en information que dans l'optique de la réorganisation des services communaux, le Collège communal propose de revoir le cadre du personnel et ce, dans son ensemble.
La dernière modification ayant eu lieu le 03 février 2005, certains services ont fortement évolué.
Le Comité de Concertation Commune/CPAS et le Comité Particulier de Négociation et le Comité supérieur de Concertation Syndicale ont marqué leur accord, le 08 septembre 2011.
b) Approbation - Décision
Décide de revoir le cadre de la manière suivante :
Cadre administratif :
Chef de service administratif : passe de 3 à 5

Employés d'administration : passe de 13 à 25 (dont notamment le transfert de 2 employés du service informatique supprimé)
Création d'un emploi B1 spécifique en environnement
Suppression de deux emplois du service informatique (B1 et D4 ou D6 transféré en 2 employés d'administration)
Cadre ouvrier et technique :
Création d'un poste de Chef de bureau technique A1
Brigadier C1 : passe de 1 à 2
Ouvriers qualifiés D : passe de 26 à 20
Ouvriers non qualifiés E : passe de 10 à 16
Cadre bibliothèque :
Employé bibliothécaire D4 : passe de 2 à 3

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre du Conseil ne souhaitant faire d'interpellation,

Le HUIS CLOS est prononcé à 19H25

La séance est levée à 19H30.

Le procès-verbal de la séance du 07 septembre 2011 n'ayant suscité aucune observation ou réclamation, est approuvé.

Par le Conseil,

Le Secrétaire Communal, Le Bourgmestre,

J. HUART **P. HELSON**